



HAL
open science

Libéralisme politique et liberte de circulation

Benjamin Boudou

► **To cite this version:**

Benjamin Boudou. Libéralisme politique et liberte de circulation. Atlas des migrations dans le monde, Armand Colin, pp.128-129, 2022, 10.3917/arco.migre.2022.01.0128 . hal-04490637

HAL Id: hal-04490637

<https://hal.science/hal-04490637>

Submitted on 7 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Libéralisme politique et liberté de circulation

Le libéralisme politique et philosophique contemporain repose sur la prééminence des individus et de leurs droits fondamentaux. La liberté de mener sa vie sans porter atteinte à autrui et l'égalité morale des personnes en constituent les principes de base. Or, les frontières restreignent la liberté de circulation et nient l'égalité des chances : on ne peut échapper aux inégalités de naissance sans libre accès aux mêmes opportunités.

De ces deux principes, liberté et égalité, découlent deux familles d'arguments qui justifient la liberté de circulation. D'une part, le libertarianisme, un libéralisme radical, affirme le droit naturel des individus à se déplacer, sans que l'État ne puisse intervenir. On ne peut, par exemple, empêcher des personnes étrangères de venir travailler pour une entreprise privée qui les embauche, ou d'être accueillies pour des raisons personnelles ou politiques par un·e citoyen·ne. Les frontières ne sont pas légitimes pour restreindre la liberté à s'associer avec qui on le souhaite. Tout collectif étant strictement volontaire, l'État n'a pouvoir ni sur le droit de propriété individuel, ni sur la liberté de circuler, condition de l'autonomie des personnes. D'autre part, pour le libéralisme égalitarien, l'idée que nous ne puissions pas échapper aux inégalités de naissance est insupportable. Ainsi, à défaut d'un monde où chaque État réaliserait les droits et les opportunités de chacun, il faut avoir le droit de circuler, même en établissant certaines conditions à cette liberté de circulation (comme il y en a pour la circulation intérieure). Le libéralisme requiert de déplacer la charge de la preuve : la souveraineté ne constitue pas le dernier mot en matière de politique migratoire, toute atteinte à la liberté et l'égalité doit être justifiée en premier lieu. Les individus ont *a priori* un droit de circuler pour réaliser leurs intérêts fondamentaux, à l'intérieur d'un État comme entre des États.

Le libéralisme étant cependant réalisé dans des États-nations, les frontières peuvent être nécessaires à la protection des principes libéraux, quand il s'agit d'accorder l'asile, de favoriser une culture de tolérance et de respect entre citoyens ou de réaliser une meilleure justice distributive, par exemple. Des approches libérales-nationalistes ont même proposé de faire des valeurs libérales une culture exclusive que les citoyens peuvent défendre contre l'arrivée de nouveaux venus. De façon moins culturaliste, plusieurs arguments ont été avancés pour justifier le contrôle des frontières en tentant de rester dans un cadre fondé sur les droits individuels. Par exemple, le droit de contrôler les frontières pourrait s'apparenter au droit de propriété : par leur travail et leur participation à la communauté, les citoyens ont un droit de propriété sur leurs institutions qui justifie le refus d'entrée des étrangers. Autre exemple, la citoyenneté conçue comme association volontaire : les membres ont le droit de contrôler l'accès au groupe comme un individu peut refuser d'épouser quelqu'un. Ces raisons s'avèrent cependant abstraites. Il faut, pour un libéralisme conséquent, observer la manière dont on contrôle les frontières, plutôt que de s'en tenir au principe général de leur justification. Des formes de coercition nécessaires à leur maintien entrent en contradiction avec le respect des droits humains. Le libéralisme promeut ainsi la liberté de circulation, car, même un contrôle justifié des frontières peut, en pratique, produire de la domination et de la cruauté contre lesquelles la tradition libérale s'est inscrite.

Un monde libertarien ou anarchiste sans frontières peut ainsi être distingué d'un monde libéral égalitaire aux frontières ouvertes, où la liberté de circulation et le respect des droits humains serait la norme dont chaque atteinte devrait être justifiée. Si les frontières apparaissent justifiées dans certaines approches, les critères exacts de fermeture des frontières et les manières de les faire respecter restent débattus. Enfin, ces formes contemporaines de libéralisme ne doivent pas faire oublier d'une part que la liberté de mouvement a aussi formulé une justification de la colonisation et de formes multiples de prédation ; d'autre part

que la construction du sujet autonome du libéralisme s'est parfaitement accommodée (et continue souvent de s'accommoder) de hiérarchies raciales, sexuelles et économiques qui font de la circulation un privilège à contrôler.

Benjamin Boudou

Références bibliographiques (pour aller plus loin) :

Boudou, Benjamin, *Le dilemme des frontières*, Paris, EHESS, 2018.

Carens, Joseph, « Étrangers et citoyens : un plaidoyer en faveur de l'ouverture des frontières », *Raisons politiques*, 26, 2007, p. 11-39.

Kotef, Hagar, *Movement and the ordering of freedom*, Durham, Duke University Press, 2015.

Kukathas, Chandran, « The Case for Open Immigration », dans A. Cohen, C. H. Wellman (dir.), *Contemporary Debates in Applied Ethics* (p. 207-220), Malden, Blackwell Publishing, 2005.

Pécoud, Antoine, Gutcheneire, Paul (de) (dir.), *Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes*, Paris, Unesco, 2009.

Sager, Alex, *Against border*, New York, Rowman & Littlefield, 2020.